

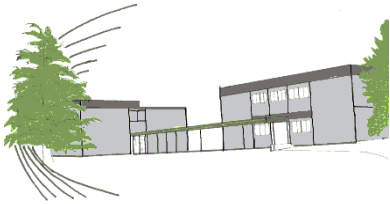


PPRE

Programme Personnalisé de Réussite Educative.

Première vague:

Octobre 2010/mars 2011



Le cadre réglementaire:

- Loi du 23 avril 2005 **La loi du 23 avril 2005 prévoit dans son article 16 qu'**« à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un **programme personnalisé de réussite éducative.** »
- Le décret du 23 mai 1997. (missions du professeur)



Objectifs du dispositif:

- Les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et **compétences** identifiées comme indispensables par les repères du **socle commun** à la fin d'un cycle relèvent d'un PPRE.
Il s'agit d'élèves rencontrant des difficultés importantes ou moyennes dont la nature laisse présager qu'elles sont susceptibles de compromettre, à court ou à moyen terme, leurs apprentissages
- **Sa formalisation:**
 - vise à donner une **cohérence** et une **visibilité** à l'ensemble des dispositifs qui peuvent le composer.
 - **Contractuelle**: la communauté éducative se mobilise pour l'élève.
 - **Climat relationnel de confiance.**



Moyens au service d'un **parcours**.

- ATP
- Intervention différenciée du professeur dans la classe
- L'Accompagnement Educatif,
- Une heure de mathématiques,
- Le CDI,
- Les personnels d'éducation et d'orientation
- Le suivi sanitaire et social.



Les acteurs

- L'élève,
- Le professeur principal,
- Les professeurs de l'équipe pédagogique,
- CPE, Professeurs documentalistes, COP
- Les partenaires,
- Les parents,
- Le chef d'établissement.



Un travail d'équipe

- Le Professeur principal coordonne le travail de l'équipe pédagogique.
- Les professeurs signalent les compétences indispensables visées et construisent le programme de travail en renseignant le **carnet de bord** de l'élève.



Des Outils, une méthode

- Le document de synthèse du PPRE comprend:
 - Les compétences et capacités visées .
 - Les éléments du parcours retenus.

PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE

De : _____ Période _____

Classe : _____

Professeur principal : _____

Compétences et capacités indispensables visées :

Palier du socle	Compétences visées	Capacités visées

•Aides disponibles retenues.

		PERSONNE RESPONSABLE	HORAIRE	DUREE
1	<input type="checkbox"/> Intervention différenciée en cours de Français			
2	<input type="checkbox"/> Intervention différenciée en cours de Mathématiques			
3	<input type="checkbox"/> Aide au Travail Personnalisé (ATP)			
4	<input type="checkbox"/> COP			
5	<input type="checkbox"/> Aide individualisée Mathématiques			
6	<input type="checkbox"/> Accompagnement Educatif - aide aux devoirs			
7	<input type="checkbox"/> Accompagnement Educatif - pratiques culturelles.			

Carnet de bord

SIGNATURES :			
Le responsable de l'élève :	L'élève :	Le professeur principal :	Le Chef d'établissement :

- Le carnet de bord de l'élève

- Le programme de travail est déterminé par les membres de l'équipe pédagogique et coordonné par le professeur principal.
- Le professeur principal fait le point chaque semaine avec l'élève.

CARNET DE BORD P.P.R.E . DE L'ELEVE : _____ classe : _____

DATE	HEURE	A remplir au début de la séance : Aujourd'hui je dois faire	A remplir à la fin de la séance : J'ai fait , j'ai appris.	
			Elève :	
			Responsable :	
			Elève :	
			Responsable :	
			Elève :	
			Responsable :	
			Elève :	
			Responsable :	
			Elève :	
			Responsable :	
			Elève :	
			Responsable :	
			Elève :	
			Responsable :	



Le Bilan

Les signataires du PPRE font le bilan du PPRE, et décident des modalités d'une éventuelle reconduction.

Le bilan comme le document de synthèse figure au dossier de l'élève.

BILAN DU PPRE en date du

EVALUATION

OBJECTIFS	Par l'élève		Par l'équipe pédagogique		
	Atteint	NON atteint	Atteint	NON atteint	

CONCLUSION :

.....
.....
.....

Fait àle

SIGNATURES :

L'élève

Le professeur principal

Les parents

Le chef d'établissement



Le palier 2 du socle commun des connaissances et compétences

- Une étape incontournable.
- Une dimension stratégique.



Calendrier:

- Phase diagnostique et d'échange dans l'équipe:
 - Vendredi 1^{er} octobre, communication au PA des noms des élèves pressentis par les équipes.
 - 27 septembre au 12 octobre
- Phase des rencontres avec les familles et de signatures des PPRE convocation par courrier:
 - RPP 6èmes et 5èmes 12 et 19 octobre 2010.
- Début de la mise en œuvre des PPRE:
 - Octobre 2010 /mars 2011.
 - Bilan pendant les RPP de mars 2010.